

# Aidez les victimes du trafic humain

## Partage international n° 323 - Juillet 2015

La Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite d'êtres humains se tiendra le 30 juillet 2015 sous l'égide des Nations unies. L'Onu définit le trafic humain comme « *l'action de recruter, transporter, transférer, héberger ou recevoir une personne en utilisant la force, la tromperie ou tout autre moyen, et ce dans le but de l'exploiter* ». Un cœur bleu façonné par des mains humaines illustre le thème de cette Journée mondiale : « *Aidez les victimes des trafiquants d'êtres humains.* »

En 2014, lors du lancement de cette journée, le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, en a précisé l'objectif : « *Cette première journée contre le trafic des personnes est un appel à l'action pour éradiquer ce crime et rendre de l'espoir aux victimes, qui souvent vivent parmi nous sans être reconnues. Pour stopper ceux qui commettent ces crimes, il faut les priver de leurs ressources et saisir leurs biens. J'implore tous les pays de ratifier et de mettre pleinement en œuvre la Convention de l'Onu contre le crime organisé international, ainsi que son Protocole sur le trafic des personnes.* »

L'étendue du trafic humain dans le monde en fait l'un des crimes les plus révoltants sur Terre. On estime que plus de 2,5 millions de personnes subissent l'esclavage moderne, que ce soit sous forme de travail forcé, de servitude domestique, d'exploitation sexuelle, d'obligation de mendier, ou de prélèvement forcé d'organes.

*Le Rapport mondial sur la traite des personnes*, basé sur des données fournies par 132 pays et publié en 2012 par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), montre que 55 à 60 % des victimes connues sont des femmes.

Des victimes originaires d'Asie orientale ont été recensées dans plus de 60 pays. Les pays d'Europe occidentale et centrale demeurent la principale destination pour les victimes, qui proviennent d'un très large échantillon de pays. Le trafic d'organes, par exemple, a été détecté dans 16 pays. Il est tragique de constater que 27 % des victimes décelées

entre 2007 et 2010 étaient des enfants (chiffre en augmentation de 7 % depuis 2003), et deux tiers de ces enfants étaient des filles. Le trafic aux fins d'exploitation sexuelle est plus fréquent en Europe et aux Amériques, mais dans les pays d'Asie et d'Afrique il s'agit le plus souvent de travail forcé.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2014, presque 170 000 migrants venus de Libye ont atteint les côtes italiennes. Parmi eux se trouvaient plus de 13 000 enfants, dont 3 000 venus d'Erythrée. Les trafiquants attirent les enfants en proposant de les faire sortir gratuitement des camps de réfugiés situés le long de la frontière érythréenne. Mais une fois parvenus en Libye, après une éreintante traversée du désert, les trafiquants extorquent une rançon de leurs parents, dont les ressources sont déjà maigres. De janvier à juin 2015, le nombre de migrants sauvés en méditerranée excède déjà 100 000.

Malheureusement, bien qu'en 2003 l'Onu ait adopté le Protocole visant à prévenir, réprimander et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, censé promouvoir la coopération entre les pays afin de lutter contre ces crimes internationaux et protéger les victimes, le taux de condamnations demeure négligeable au regard de l'énormité du trafic d'êtres humains : entre 2007 et 2010, 16 % des pays coopérants n'ont pas enregistré une seule condamnation pour ce crime.

Malgré tout, le nombre de pays mettant en œuvre une législation spécifique, des unités de police spécialisées contre le trafic humain et des plans d'action nationaux augmente chaque année. De plus, la Journée mondiale vise à faire connaître davantage l'existence et l'ampleur de ces crimes, bien trop souvent ignorés du public. La responsabilité de combattre le trafic humain ne devrait pas reposer uniquement sur les autorités : tout le monde peut participer à ce combat. Il est essentiel de rester en alerte afin de déceler toute possibilité de coercitions et de s'abstenir d'acheter tout bien ou service pouvant être directement ou indirectement lié au travail forcé ou à d'autres formes d'exploitation.

Date des faits : 30 juillet 2015

Sources : UNODC.org ; endht.org ; iom.int ; The New York Times

**Thématiques :** [Société](#), [politique](#)

**Rubrique :** Les priorités de Maitreya